

**Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 23 mars 2015**

La séance est ouverte à 21h00.

Présents : DERANQUE Roger, Maire ; ARAMAND Françoise, 1^{ère} Adjointe ; RIOU Jean-Yves, 2^{ème} Adjoint
VALENTIN Régis, 3^{ème} Adjoint ; REUS Anne-Cécile, 4^{ème} Adjointe.

Conseillers municipaux : AUDIBERT Régis, BLANC Claudie, BRESSIER Martine, DAUPHIN Anne-Marie,
GARDON Alain, GUEYDON Alain, MORRA Roger, TENDEIRO Jean.

Absents : CANONNE Claude, DELOGU HAMELIN Marie-Christine, EGG Philippe, MIRAN Audrey,
REUSA Claude, ROMANI PREVOTEAU Céline.

Pouvoirs : DELOGU HAMELIN Marie-Christine à REUS Anne-Cécile
EGG Philippe à GARDON Alain
MIRAN Audrey à DERANQUE Roger
ROMANI PREVOTEAU Céline à ARAMAND Françoise

Secrétaire de séance : ARAMAND Françoise

Le Conseil municipal approuve, **à l'unanimité**, le compte-rendu de la séance du 6 février 2015.

Le Maire demande, en début de séance, de retirer de l'ordre du jour :

- Gestion du personnel : Examen du projet d'avancement de grade de M. Luc Morgenti
 - fixation des ratios d'avancement de grade ;
 - création et suppression d'emplois.

Ordre du jour

Arrêt du projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Sud Luberon

Par délibération du 24/02/2015, le Syndicat Mixte d'élaboration et de suivi du SCOT a arrêté le projet de SCOT.

Celui-ci est l'aboutissement d'un travail engagé depuis 2006 sur les communes membres du périmètre du SCOT.

Le contrôle de légalité exercé par le Préfet et les différents recours engagés sur le premier projet arrêté le 24/02/14 ont conduit les membres du Syndicat à reprendre la procédure d'élaboration et à préciser les modalités de concertation.

Les documents composant le SCOT arrêté le 24/02/15, soit :

- le rapport de présentation,
- le projet d'aménagement et de développement durable,
- le document d'orientations et d'objectifs complété d'un document d'aménagement artisanal et commercial,

ont été adressés aux Elus par voie électronique afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

L'Assemblée délibérante est maintenant invitée, conformément à l'article L 122-8 du code de l'urbanisme, à rendre un avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

EMET un avis favorable au projet de SCOT tel qu'il a été arrêté par délibération du 24/02/2015 par le Syndicat Mixte pour la création et le suivi du SCOT du Sud Luberon.

Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Luberon

Le Parc Naturel Régional du Luberon nous a fait parvenir la délibération d'approbation des statuts dans sa version adoptée à l'unanimité par le Comité Syndical du 10 février dernier.

Les modifications apportées portent essentiellement sur l'intégration des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale présents sur le territoire dans la gouvernance du syndicat, afin d'assurer une représentativité du territoire au plus proche de la réalité.

L'ensemble des documents ont été transmis aux membres du Conseil municipal qui est invité, dans les deux mois, à donner son avis sur cette révision.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

EMET un avis favorable au projet de statuts modifiés du Parc Naturel Régional du Luberon.

Désaffectation et déclassement du logement attenant au groupe scolaire

Le Maire rappelle que le logement précédemment occupé par Madame SIMONI, Institutrice devenue Professeur des écoles, est aujourd'hui vacant.

Ce logement n'ayant plus vocation à héberger des instituteurs doit, pour passer dans le domaine privé de la commune et être mis à la location, faire l'objet d'une procédure de désaffectation et de déclassement afin que s'applique le régime de droit commun régissant les rapports entre bailleurs et locataires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

CONSTATE, après avis favorable de l'Inspection académique daté du 15 février 2015, la désaffectation du logement de fonction d'instituteur.

APPROUVE son déclassement du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé.

Affectation de la contractualisation 2015 aux travaux de requalification de la rue du Moulin à Huile

Le Conseil Général nous avait informés, en début d'année, de sa décision de poursuivre son soutien aux collectivités vauclusiennes au travers de la mise en place de l'avenant 2015 de la contractualisation 2012-2015.

Il est proposé d'affecter une part de celui-ci, d'un montant de 69 600 € pour un montant maximum de dépenses de 116 000 € HT, aux travaux d'aménagement urbain de la rue du Moulin à Huile.

Pour mémoire, ceux-ci se décomposent de la façon suivante :

Marché confié à l'entreprise Eiffage :	67 081,09 € HT
Enfouissement des réseaux basse tension :	17 307,75 € HT
Enfouissement des réseaux télécom :	22 824,33 € HT

TOTAL : **107 213,17 € HT**

Part de l'avenant 2015 affectée au projet (60%) : 64 327,00 €

L'affectation du reliquat de contractualisation (5 273,00 €) sera décidée lors d'un prochain conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

AFFECTE les 64 327,00 € de l'avenant 2015 de la contractualisation aux travaux d'aménagement urbain de la rue du Moulin à Huile dont le coût total est de 107 213,17 € HT.

COMPTE RENDU DE DELEGATIONS

L'article L.2122-23 du CGCT fait obligation au Maire de rendre compte au Conseil municipal des décisions prises par lui au titre de l'article L.2122-22.

Il est donc demandé au Conseil municipal de prendre note des décisions suivantes :

Décision n°2015-004 du 20 février 2015

Renouvellement de la convention de fourrière animale avec la Société Protectrice des Animaux Vaclusienne, pour l'année 2015, pour un montant de 1 224,12 €.

Décision n°2015-005 du 12 mars 2015

Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente de la parcelle G n° 236 appartenant à Mme DAUPHIN Michèle.

Décision n° 2015-006 du 12 mars 2015

Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente de la parcelle G n° 893 appartenant à M. et Mme GIRARD Arnaud.

Décision n° 2015-007 du 19 mars 2015

Poursuite de la mission de maîtrise d'œuvre de l'opération « Travaux d'aménagement de la rue du Moulin à Huile » avec M. Raoul Dorgal, en nom propre, en lieu et place de la SARL TGE dont il était gérant.

QUESTIONS DIVERSES

- Le nom des commissaires titulaires et suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs est donné à titre indicatif aux membres du Conseil municipal.
- Le Maire donne lecture du courrier adressé par la Mairie de Velleron concernant l'annulation de l'édition 2015 du Rallye des Elus.
- Le Maire informe l'Assemblée des derniers éléments concernant la Maison de Retraite. Il rencontrera, vendredi 27 mars, le sénateur Alain Milon et le député Jean-Claude Bouchet afin de faire un point sur ce dossier.
- Claudie Blanc rappelle que les Elus sont invités à défiler lors du Carnaval organisé le samedi 28 mars par la Mairie.
- Anne-Cécile REUS informe l'Assemblée de la tenue d'une conférence, vendredi 27 mars, à l'Eden, sur les pesticides.
- Alain GARDON souhaite être informé de l'avancement du chantier de démolition du hangar communal cours Pourrières.

- Le Maire donne les dates des prochaines réunions :
 - Débat d'orientation budgétaire : 03 avril à 21h
 - Conseil municipal (Présentation des différents documents budgétaires et comptables) : 10 avril à 21h
 - Conseil municipal (fin de la procédure PLU et zonage d'assainissement) : 17 avril à 21h.
- Régis AUDIBERT souhaite que le stationnement sauvage qui sévit Place du haut de l'Etang devant le panneau Relais Information Services, soit empêché, à cause du manque de visibilité qu'il induit pour les véhicules quittant le parking.
- Jean Tendeiro fait part des prochains travaux qui vont démarrer :
 - Par le Conseil Général, boulevard du Sud, du giratoire de Fontvieille jusqu'au plateau piéton des tennis.
 - Par EDF, boulevard du Nord, pour l'enfouissement d'une ligne haute tension.

La commune veillera à ce que ces travaux soient alternés de façon à ne pas bloquer complètement la circulation dans le village.

La séance est levée à 22h25.